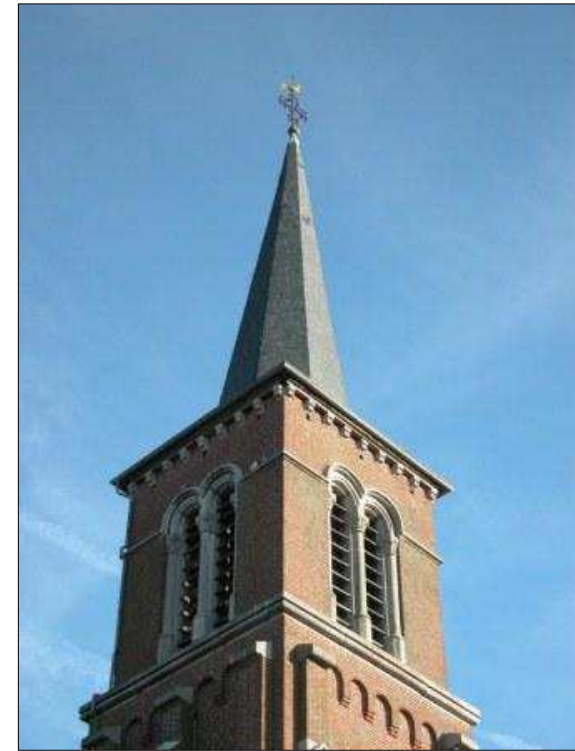


Feuillet téléchargeable sur le site Internet des paroisses de La Bruyère
<http://www.doyennesaintservais.be/secteurlabruyere/index.htm>
(aller dans "Historique")

© Paroisse Saint-Martin Warisoulx (2010)



PAROISSE SAINT-MARTIN - WARISOULX -

APERÇU HISTORIQUE



- Secteur pastoral de La Bruyère -

SAINT MARTIN



Évêque de Tours (Sabaria, Pannonie, v. 315- Candes, Touraine, 397). Nous connaissons **saint Martin** surtout par son ami Sulpice Sévère, dont le genre littéraire semble se complaire dans les aventures extraordinaires et les miracles, mais dont la véracité - pour le fond - ne peut être niée.

Une fois débarrassée des invraisemblances, la vie de **saint Martin** nous apparaît comme celle du père du monachisme français et de l'introducteur du christianisme dans la Gaule romaine.

Fils d'un tribun militaire, enrôlé lui-même à quinze ans, **Martin** sert dans la garde de l'empereur. À Amiens, où il est un moment cantonné, il partage son manteau avec un pauvre ; la nuit suivante, Jésus lui serait apparu portant la moitié du manteau.

Baptisé, libéré, **Martin** vient à Poitiers, où l'attire le renom de l'évêque saint Hilaire, qui l'ordonne exorciste. Durant l'exil d'Hilaire en Orient (356), **Martin** retourne en Pannonie, où il convertit sa mère et combat l'arianisme. Après un séjour malheureux en Italie, il regagne Poitiers, où est revenu Hilaire. Avec l'appui de ce dernier, **Martin** crée un monastère à Ligugé - le premier dans la Gaule centrale - où des disciples se joignent à lui, et d'où sa renommée se répand à travers la Gaule.

Nonobstant son extérieur peu soigné, son allure de "paysan du Danube", **Martin** est élu évêque de Tours (371). Il n'en reste pas moins fidèle à son idéal monastique, et son point d'attache sera le monastère de Marmoutier, fondé par lui et qui deviendra une pépinière de missionnaires.

L'épiscopat de **Martin** marque le triomphe du christianisme dans l'ouest de la Gaule ; ses tournées missionnaires aboutissent à l'organisation des premières paroisses rurales et à la création de nombreux monastères.

Situation actuelle

En 26 septembre 1958, la paroisse **Saint-Martin** de **Warisoulx** est attachée par décret épiscopal au doyenné de Leuze. Dans le même temps est créé le **doyenné de Saint-Servais**. Deux années plus tard est érigée la **région pastorale de Namur** comprenant les doyennés d'Andenne, Auvelais, Fosses-la-Ville, Gembloux, Jambes, Leuze, Namur et Saint-Servais. En 1979, la paroisse de **Warisoulx** est incluse au **secteur pastoral de Meux-Rhisnes (La Bruyère)**, faisant lui-même partie intégrante du **doyenné de Saint-Servais**.



Paroisse Saint-Martin
Rue de Cognelée 5080 Warisoulx
Abbés Patrick Libbrecht et Joseph Koffi



Source des informations :

- R. DELOOZ, *La Bruyère. Commune du Namurois*, Namur, 1986.
- E. DE MOREAU s.j. (sous la dir. de), *Histoire de l'Église*, 3^{ème} éd., Tournai-Paris, Casterman, 1931 (*Collection belge de manuels d'histoire*).
- E. DE MOREAU s.j., *Histoire de l'Église en Belgique*, t. V : *L'Église des Pays-Bas (1559-1633)*, Bruxelles, L'Édition Universelle, 1952.
- J. GENNART s.j., *Diocèse de Namur. Paroisses et édifices du culte. 1808-1979*, Namur, Céruna, 1980 (*Répertoires Meuse-Moselle*).
- J. GENNART s.j., *Diocèse de Namur. Paroisses et édifices du culte. 1808-2002*, édition revue et augmentée (2003) disponible en ligne : http://archives.saintaubain.be/gennart/edifices_culte_diocese.htm
- F. JACQUES, *Le diocèse de Namur en mars 1561. Étude de géographie historique*, Bruxelles, Palais des Académies, 1968.
- C. J. JOSET s.j. (et collab.), *Répertoire, par diocèses et doyennés, des paroisses en 1789*, Namur, Ceruna, 1980 (*Répertoires Meuse-Moselle*).

Collecte des informations, synthèse et photos :
Éric Lauwers (janvier – remis à jour mai 2010)

Avatars

L'abbé Potier est désigné comme premier curé de la nouvelle paroisse. De 1842 à 1871, il s'attache à doter le village d'une nouvelle église. L'ancienne chapelle est abandonnée en raison de sa vétusté et de son exigüité. Le culte est entre-temps célébré dans une dépendance de la ferme de J.-B. Marchal - actuellement au n° 12 de la Rue de Namur.

La **nouvelle église Saint-Martin** est construite par la fabrique en 1871-1872 sur un terrain donné à la commune en 1865 par un fermier voisin. Malheureusement, durant les travaux, la mort surprend l'abbé Potier qui n'assistera dès lors pas à l'inauguration. À l'intérieur de l'église, une plaque commémorative conserve encore aujourd'hui la mémoire de ce "curé bâtisseur".



L'ancienne maison vicariale, aliénée durant la période révolutionnaire et réaffectée à son usage premier à l'issue de celle-ci, est remplacée par un nouveau presbytère sur un autre emplacement en 1867.

En 1912, la fabrique se charge du placement d'un maître-autel, de deux autels latéraux et d'un banc de communion.

En 1917, sur dénonciation aux autorités allemandes occupantes, l'abbé Magette est condamné à la déportation pour un an en Allemagne. En définitive, il y reste quatre longs mois d'où il revient fortement amoindri.

Un orgue avec buffet est installé dans l'église en 1927.

Le 12 mai 1940, jour de la fête de la Pentecôte et de la Communion solennelle, la région est bombardée, ce qui entraîne le départ de nombreux habitants du village. La plus grande partie des fuyards ne va pas plus loin que Meux et est de retour au village quelques jours plus tard.

Par son ascendant, il convertit nombre de grands personnages de la Gaule romaine, tel Paulin de Bordeaux (de Noie).

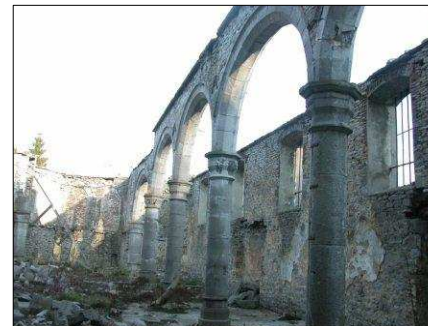
Cependant, surtout dans ses dernières années, il souffre des attaques dont il est l'objet de la part, notamment, d'évêques moins zélés ou plus mondains. **Martin** tombe mortellement malade à Candes ; il rend son âme à Dieu entouré de ses disciples. On l'inhume à Tours, où son tombeau devient tout de suite un centre de pèlerinage.

Aucun saint, d'ailleurs, ne sera plus populaire en France : il a donné son nom à 485 bourgs ou villages et à 3 667 paroisses de ce pays. - Fête le **11 novembre**.

Source : P. PIERRARD,
Dictionnaire des prénoms et des Saints,
Paris, Librairie Larousse, 1974, p. 64-65.



À l'image d'autres paroisses du secteur, celle de Warisoulx ne conserve véritablement aucune trace matérielle de son lointain passé médiéval. Pareillement à Bovesse vis-à-vis de Saint-Denis, la taille réduite de la communauté villageoise ainsi que le rayonnement important de l'église mère de Frizet en sont vraisemblablement les causes. Aujourd'hui réduite à l'état de ruines, l'église Saint-Martin de Frizet témoigne encore d'une rare richesse architecturale pour la région, marque évidente de sa vigueur passée.





Quelques miettes d'histoire médiévale

Composé essentiellement de terres et de prés humides ainsi que de vastes domaines boisés, le territoire de **Warisoulx** aurait fait partie du *fiscus* de Vedrin, ancien domaine carolingien. Néanmoins, rien aujourd'hui ne permet de prouver pour cette époque l'existence d'une résidence seigneuriale.

À la fin du XIII^{ème} siècle, tout comme Villers-lez-Heest, **Warisoulx** est politiquement possédée par le comte de Namur qui y exerce ses droits sur la plupart des habitants. Du point de vue religieux, on ne peut véritablement parler de paroisse à **Warisoulx** pour cette époque. En effet, ce territoire dépend directement de l'importante et ancienne paroisse **Saint-Martin** de Frizet éloignée d'environ cinq kilomètres et dont l'origine remonterait au VIII^{ème} siècle. Véritable église mère, outre sur **Warisoulx**, Frizet exerce sa tutelle également sur Vedrin, Saint-Marc, Daussoulx, Cognelée et Champion. Frizet est par ailleurs liée au diocèse de Liège (1305-1559) durant tout l'essor et le déclin du Moyen-Âge. La petite communauté de **Warisoulx** ne dispose vraisemblablement à ce moment-là que d'une chapelle et d'un cimetière.

Une nouvelle donne territoriale

Au XVI^{ème} siècle, la tutelle de Liège prend fin. Une réorganisation de la cartographie religieuse s'impose.

décret épiscopal daté du 27 avril 1843), donnant ainsi naissance à la **nouvelle paroisse Saint-Martin**. Les autres succursales de Frizet suivent le mouvement : Vedrin en 1844, Champion en 1846, Daussoulx en 1878, Cognelée en 1896 et enfin Saint-Marc en 1897 - cette dernière causant ainsi *de facto* la disparition définitive de la paroisse-même de Frizet dont l'église est d'ailleurs désaffectée en 1900.

L'année 1842 est endeuillée par la disparition de J.-J. Garot, vicaire chapelain de Warisoulx. Son faire-part de décès est particulièrement élogieux et témoigne par ailleurs d'une présence certaine du personnage dans le secteur actuel de La Bruyère : *L'an de grâce 1842, le 19 novembre, est décédé à Warisoulx, administré des Sacrements, dans la 86^{ème} année de son âge, MONSIEUR JEAN-JOSEPH GAROT, CHAPELAIN DE WARISOULX, Né (sic) au château de St-Martin-Euglise, paroisse de St-Denis, de parents recommandables par leur piété, il fut de bonne heure formé à la vertu par leur exemple, joignant la douceur à la modestie, des mœurs simples ; il rendait ces belles qualités plus intéressantes encore, par une piété tendre, une foi vive et une charité généreuse. Sa grande humilité le fit pencher pour la vie monastique et se fit religieux de l'Ordre de Saint (sic) François, c'est dans un cloître qu'il aurait désiré de finir sa carrière, mai (sic) de fâcheuses circonstances ayant amené la destruction de ces sortes de maisons, il supporta avec résignation les atrocités de l'époque [claire allusion à la Révolution française], rendu à la liberté il fut préposé à Saint Denis (sic) et à Meux, comme vicaire, l'espace de 17 ans environ, chapelain à Warisoulx pendant 25 ans et demi. Partout i (sic) déploya beaucoup de zèle, prêcha la vertu avec succès : que de pécheurs il a rappelés dans le chemin (sic) du salut pendant sa longue carrière (63 ans de prêtrise), épuisé de travaux, comblé de mérites, miné par les infirmités de la vieillesse, où sa patience ne se démentit (sic) jamais, il se prépara à la mort avec la résignation, la confiance et les espérances qu'elle inspire, regretté de tous ceux qui l'ont connu ; il est allé, nous l'espérons, recueillir la récompense de ses travaux. Mais les décrets de Dieu étan (sic) impénétrables et rien de souillé ne pouvant entrer dans le Ciel, nous le recommandons à vos prières (sic) et bonnes œuvres, afin que s'il lui restait quelques fautes légères à expier, il fut (sic) aussitôt délivré. Qu'il repose en paix.*

*assaillis par des coups de fusil. Considérant qu'il est de l'intérêt commun de réprimer un acte de rébellion aussi marqué, et qui tend à empêcher l'exécution des mesures ordonnées par le gouvernement ; déclare et met en état de siège la commune de **Warisoulx**, canton d'Émines, département de Sambre et Meuse. Tous les cantons et communes du département qui oseraient contrevenir aux lois de la République subiront le même sort. Tous les habitants de ladite commune qui seraient suspects d'avoir pris part à l'attentat commis envers la gendarmerie nationale, seront sur le champ arrêtés et conduits dans les prisons de Namur. Les troupes seront nourries et logées par les habitants de cette commune dans les proportions suivantes, à savoir : le pain et la viande de campagne, une bouteille de bière, et une ration d'eau de vie par homme et par jour.* Le placard est d'ailleurs affiché dans toutes les communes du département, mais rien n'y fait. Personne n'est arrêté et afin de retrouver la sérénité, la communauté villageoise cède aux autorités françaises les trois cloches de sa chapelle.

En 1801, conséquemment à la signature du *Concordat* entre Bonaparte et le Saint-Siège, bien que sous conditions, le culte catholique est rétabli. Les paroisses sont réorganisées en fonction de la législation concordataire de 1803-1804, puis de 1807-1808. Napoléon reconnaît les nouvelles circonscriptions paroissiales arrêtées par les évêques, en accord avec les préfets.

Structuration d'une nouvelle paroisse

Attachée au diocèse de Namur, la paroisse Saint-Martin de Frizet est rétablie en 1808. Bien que conservant ses six anciennes dépendances, dont celle de **Warisoulx**, l'église mère de Frizet va

successivement les perdre une à une. Après l'érection en chapellenie en 1821, c'est d'ailleurs **Warisoulx** qui initie le mouvement : attaché au doyenné de Namur en 1837, le vicariat est séparé de Frizet en 1842-1843 et est institué en cure indépendante (arrêté royal du 11 juillet 1842 et



D'une part, la répartition des circonscriptions ecclésiastiques de nos régions (treize diocèses) remontant pour la plupart à l'époque romaine ainsi qu'au Haut Moyen-Âge ne correspond plus du tout au découpage politique des XVII Provinces. À ce moment, les treize diocèses dépendent de trois provinces ecclésiastiques situées hors du pays : Cologne, Trèves et Reims. Le diocèse de Liège, bien plus étendu que la Principauté de Liège elle-même, dépend plus particulièrement de l'archevêché de Cologne. Cette organisation ne tient d'ailleurs compte ni des langues parlées, ni de l'accroissement démographique. Une telle organisation chaotique génère nécessairement des problèmes de communication, particulièrement handicapants dans une Europe secouée par les idées des réformateurs. Les visites irrégulières dans les paroisses n'assurent plus vraiment aux autorités ecclésiastiques un contrôle efficace du clergé.

D'autre part, depuis la réforme de Luther au début du siècle, les progrès du protestantisme préoccupent avec acuité nos souverains catholiques, Charles Quint puis Philippe II. Comment "sauver" ce qui reste du catholicisme ? Une réorganisation rigoureuse de la répartition des diocèses donnerait ainsi une plus forte cohésion aux XVII Provinces et assurerait au souverain la nomination - et le contrôle partiel ! - du corps épiscopal. Un tel remaniement constituerait dès lors une arme efficace pour juguler les idées novatrices des réformés, un réel tremplin pour les idées de la Réforme catholique.

Le 12 mai 1559, le pape Paul IV consent à la réorganisation des évêchés dans nos régions. La bulle *Super Universas* supprime l'ancienne répartition et subdivise le territoire de nos régions en trois provinces ecclésiastiques en tenant notamment compte de l'aspect linguistique : voient ainsi le jour les archevêchés de Malines, Utrecht et Cambrai - ce dernier incluant les nouveaux diocèses d'Arras, Tournai, Saint-Omer et celui de Namur.

À la mort de Paul IV (1559), le nouveau pape Pie IV confirme la bulle de son prédécesseur. Les limites du nouveau **diocèse de Namur** sont définies. Bien que cette délimitation religieuse n'ait que peu à voir avec les limites de l'évêché d'aujourd'hui, les sept paroisses de notre secteur actuel de La Bruyère y sont déjà incluses.

Le Projet de dotation et de circonscription de 1560 prévoit la tutelle de l'évêché de Namur sur : *Bonesche, Esmynes* (et hameau de *Huglise*), *Meux* (et hameaux de *Mehaignouille, Scley et Trypsee*), *Rysnes, Saint-Denys* (et hameau de *Isnes-Sauvages* – bien que certains textes en fassent une dépendance de Bossière), *Viller le heste et Waristoul*. La bulle *Ex Injuncto* (11 mars 1561) en assure l'application. Le *Registra Vaticana* de cette même année fait mention de la création des paroisses suivantes : *Bovesche, Lesmynes* (et hameau de *Huglise* – Saint-Martin-Huglise), *Meux* (*Scley* – *Sclefhaie*), *Rysnes, S. Denis, Viller le Heste et Waristoul*.

Toute cette réorganisation fait inévitablement ombrager aux anciens privilèges : ceux de la noblesse, ceux des abbayes brabançonnaises - dont celui de Villers-la-Ville ayant détenu les droits de corvée sur la ferme d'**Ostin** - et particulièrement ceux des évêques liégeois. En 1562, le chapitre de Saint-Lambert s'oppose d'ailleurs fermement à l'installation du premier évêque de Namur, Antoine Havet. Quelques chanoines et le doyen du chapitre de Saint-Aubain sont même menacés par la justice liégeoise sans que toute cette affaire ne tracasse les ouailles de nos paroisses.

Quoi qu'il en soit, ce remaniement territorial mené parallèlement au Concile de Trente atteint son but : un meilleur contrôle du clergé dans la lutte contre la dissidence protestante. Les diocèses sont maintenant subdivisés en entités inférieures, les doyennés, ceux-ci étant constitués des différentes paroisses dont le guide avait "charge d'âme" (*cura animorum*). C'est d'ailleurs de cette appellation que dérive le terme de "curé".

En quête d'une église (XVII^{ème} - XVIII^{ème} siècles)

En 1708-1709, l'abbé Delstanche de Frizet édifie un presbytère à **Warisoulx** et y installe un vicaire à demeure. Une convention entre la paroisse et les habitants du village assure un revenu annuel au vicaire. En échange, celui-ci s'engage à ne plus réclamer d'aumônes excessives. Le vicaire est en même temps tenu... d'apprendre à lire et à écrire !

En 1763, plus nombreuse, la communauté villageoise réclame à cor

et à cri à l'évêque de Namur l'édification d'une église digne de ce nom dans le village. Dans un premier temps, la réponse est négative. Par souci d'économie, il est plutôt décidé d'agrandir l'église d'Émines et d'en faire l'église paroissiale de la communauté de **Warisoulx** - aux côtés d'ailleurs de celle de Villers-lez-Heest en faisant déjà partie. Cette décision suscite le courroux des habitants de **Warisoulx** ! À eux seuls ils remplissent déjà l'édifice d'Émines, la distance à parcourir entre les deux villages est moins que négligeable, l'état des chemins est particulièrement désastreux durant les mauvaises saisons et, de plus, les cloches d'Émines ne se font pas entendre jusqu'à Warisoulx... Finalement, après maintes pressions, le chapitre de Saint-Aubain cède quelque peu et accepte d'agrandir la chapelle la plus importante du village. Les travaux sont achevés en 1794-1795. En outre, un vicaire à charge de l'évêché est installé à demeure dans le village.

Le séisme révolutionnaire

En 1794, à la suite des troubles révolutionnaires secouant notre puissant voisin français et conséquemment à la victoire française de Fleurus face aux Autrichiens, la future Belgique est annexée. **Warisoulx** devient un territoire du département de Sambre-et-Meuse et subit dès lors la vindicte des lois françaises, notamment les lois restrictives au niveau de la pratique du culte.

Comme à Saint-Denis et à Meux, cette politique républicaine ne convient guère au ministre du culte en charge des âmes de **Warisoulx**. En principe tenu de prêter serment comme tous les ministres du culte, le vicaire Jean-Félix Oversacq refuse en fait de faire allégeance au nouveau régime. Il est arrêté et emmené *manu militari* par la force publique. N'acceptant pas cette situation de fait, quelques audacieux villageois font acte de résistance en n'hésitant pas à faire feu sur les gendarmes.

Oversacq est ainsi libéré sur la route le menant à Namur. La réaction des autorités ne se fait pas attendre : *Il résulte qu'après l'arrestation du nommé Oversaque (sic) (Jean-Félix), ex-vicaire et habitant de Warisoulx, canton d'Émines, pendant son transport dans les prisons de Namur, et en traversant un bois voisin de ladite commune, ils furent attendus par plusieurs individus de cette commune armés et*